

<https://www.plandecuques.fr/reconnaissance-de-l-etat-de-catastrophe-naturelle-de-secheresse>



Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de sécheresse

- Actualités - Autres informations -



Date de mise en ligne : mercredi 14 novembre 2018

Copyright © Ville de Plan de Cuques - Tous droits réservés

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de sécheresse

La commune de Plan de Cuques vient d'être déclarée zone sinistrée, au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, **pour la période du 1er avril 2017 au 31 décembre 2017**.

L'arrêté du 23 octobre 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est paru au Journal Officiel du 3 novembre 2018.

Nous demandons aux administrés concernés par l'apparition de désordres dans leur habitation dus à la sécheresse de contacter leur assureur le plus rapidement possible.

Lien vers l'arrêté concerné : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/...>